

MERCREDI 8 FEVRIER 2023

## Plan collège 2050 : halte aux fausses informations !

Présenté en séance publique du Conseil départemental vendredi 3 février 2023, le Plan "Collège 2050" sanctuarise l'ambition du Département pour la réussite des collégiens, "mais cette ambition est ternie par de nombreuses fausses rumeurs au cuir épais qui circulent dans les communes", regrette Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres. Et d'ajouter : "Voilà plus de 18 mois que nous travaillons à l'élaboration de ce plan. Celle-ci a connu le long processus de réflexions, d'études, de construction scénarios, de débats et de concertations. Nous avons également respecté le processus démocratique, ce plan n'a pas été présenté avant le vote des élus de l'Assemblée départementale du 3 février 2023. Il ne s'agit donc pas d'un manque de communication de notre part mais plutôt de l'expression de notre attachement à la démocratie locale. En résumé, il s'agit d'un travail sérieux entre élus responsables qui nourrit un plan en phase avec son territoire et le quotidien de ses habitants, un plan étranger aux fausses informations que je souhaite démentir :

- les collégiens vont passer plus d'une heure dans les transports pour rallier leur établissement : faux, le maillage territorial des établissements tel que défini dans le Plan "Collège 2050" et notamment pour La Gâtine, territoire pilote, place les communes à moins de 15 km d'un établissement. Une distance augurant d'un temps de trajet inférieur à 45 minutes comme préconisé par la réglementation. Dans l'éventualité de la fermeture du collège Roger-Thabault à Mazières-en-Gâtine, les collégiens concernés se reporteraient sur des établissements situés au maximum à 13,7 km de leur lieu d'habitation ;

- tous les collégiens de Roger-Thabault à Mazières-en-Gâtine iront au collège de Secondigny : faux, la carte scolaire sera revue afin que les élèves des communes de l'ancien canton de Mazières-en-Gâtine soient répartis dans les collèges les plus proches à savoir ceux de Parthenay, Saint-Maixent-l'Ecole, Secondigny, Champdeniers. Pour certaines communes, le nouveau collège de rattachement sera plus proche que le collège de Mazières ;

- ce plan va favoriser le report des élèves du public vers les collèges privés : faux, l'offre pédagogique proposée par les collèges privés est complémentaire de celle proposée par les établissements publics et elle le demeurera. La collectivité a veillé à ne pas déséquilibrer l'offre public-privé en proposant la reconstruction d'un établissement à Secondigny, commune dotée d'un collège privé. Aussi, les familles auront toujours le choix entre le public et le privé pour scolariser leurs enfants ;

- les communes concernées par la fermeture d'un établissement vont perdre des habitants : faux, selon les données Insee et à titre d'exemple, La Chapelle-Saint-Laurent, dépourvue d'établissements scolaires, voit sa population grimper de 1955 habitants en 2014 à 2049 en 2020 tandis que la commune d'Argentonny doté d'un collège voit sa population décroître de 3248 habitants à 3197 habitants en 2020 ; Il n'y a donc pas de corrélation directe entre la présence d'un collège et le dynamisme démographique d'une commune, bien d'autres éléments concourant à son attractivité ;

- le nouveau collège de Secondigny va coûter 80 millions d'euros : faux, 80 millions est l'estimation du montant dédié au plan collège sur la mandature pour la Gâtine. Pour mémoire, le dernier collège construit en 2018 à Bressuire a coûté 16 millions d'euros à la collectivité. Le budget dédié au futur collège de Secondigny devrait avoisiner les 20 millions d'euros, en comptant le futur internat d'excellence ;

- l'internat d'excellence est réservé à une élite : faux, cet internat d'une capacité de 60 élèves s'adressera à tous les collégiens du département motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités. Cet équipement pourra également répondre aux jeunes qui rencontrent des difficultés particulières d'ordre social, économique ou familial et qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études ;

- des établissements de 450 élèves sont de véritables usines : faux, selon l'Education nationale, un socle minimal de 450 élèves faciliterait la présence d'une équipe pédagogique étoffée avec une plus grande proportion de professeurs à temps complet. Les Deux-Sèvres sont d'ailleurs en retard par rapport aux autres départements, affichant des effectifs par collège plus réduits que la moyenne nationale. Effectif des collégiens et diversité de l'offre pédagogique sont donc indéniablement corrélés. En plus d'être une jauge préconisée par l'Education nationale, le Département, fin connaisseur de ses établissements du second degré, constate sur son territoire que le collège Henri-Martineau fort de ses 441 élèves ou Jean-Vilar à La Crèche comptant 686 élèves n'ont rien en commun avec des usines à collégiens ! Bien au contraire, ce format de collège montre toute la pertinence de disposer d'une équipe complète et stable au service des projets pédagogiques ;

- le Département abandonne la ruralité : faux, aucune friche bâtementaire ne sera laissée en lieu et place des collèges fermés car les sites feront l'objet d'une reconversion complète. Le Département a décidé d'accompagner pleinement la reconversion des sites en privilégiant des projets permettant de développer une nouvelle attractivité pour les communes concernées. Ces projets seront élaborés en étroite collaboration avec les municipalités et les intercommunalités qui pourront profiter de ces opérations pour implanter également de nouvelles activités et de nouveaux services publics pour les habitants, lesquels généreront de l'emploi, des retombées économiques locales et capteront des familles.

J'invite tous les Deux-Sévriens intéressés par le sujet à prendre connaissance des informations mises à disposition sur le site internet de la collectivité ([www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)) et à envoyer toute question qui ne trouverait pas de réponse”.